



Achat d'un bien immobilier

Par **scarifiedangel**, le 15/11/2010 à 00:03

Bonjour,

avec ma femme, nous souhaitons acheter un bien immobilier. après différents contacts, nous avons fait le choix de faire construire une maison. pour cela nous avons rencontré le commercial d'un constructeur. après diverses rendez-vous, nous avons finalement signés des papiers mais depuis quinze jours nous n'arrivons plus à contacter le constructeur pour obtenir le double des documents signés. pensant que nous nous sommes fait avoir et n'ayant déjà plus confiance en l'entreprise, nous souhaiterions arrêté tout et ne plus acheté. surtout qu'aucun prêt n'a encore été accordé ni aucun papier signé en présence d'un notaire. quels recours avons nous et quelles démarches devons nous faire??
je vous remercie pour vos conseils

Par **mimi493**, le 15/11/2010 à 00:30

ça dépend de ce que vous avez signé

Par **scarifiedangel**, le 15/11/2010 à 01:12

ben je dois reconnaitre que nous ne savons pas trop car nous n'avons pas de doubles des papiers malgré notre demande :o(

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **01:43**

Alors impossible de vous répondre.
On ne signe rien sans avoir les doubles sur la table.